



# REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

MISSION PERMANENTE AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES  
ET DES INSTITUTIONS SPECIALISEES

39

## 24<sup>e</sup> Session Examen Périodique Universel 2016 Rapport de la Belgique

Monsieur le Président,

La compilation établie par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le rapport présenté par la Belgique attestent que ce pays a fait des progrès dans la mise en œuvre de certaines recommandations issue de son premier examen périodique.

Ma délégation relève que pour le moment, la Belgique n'accuse aucun retard dans la présentation de ses rapports périodiques aux organes de traités. Au chapitre de la promotion et protection des droits de l'homme sur terrain, ma délégation a constaté avec satisfaction que la Belgique a récemment ratifié un nombre important d'instruments juridiques de protection des droits de l'homme.

Elle a notamment adopté une loi prévoyant des peines Lourdes pour certaines infractions en cas de circonstances aggravantes tenant à des motifs discriminatoires, notamment des motifs raciaux. A cet effet, ma délégation rejoint le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale qui pense qu'une telle loi serait incomplète tant que d'autres mesures législatives ne seraient pas prises pour déclarer illégales, les organisations qui incitent à la discrimination raciale.

Ma délégation encourage donc les autorités belges à poursuivre les efforts en vue de résorber le retard observé dans le processus de ratification de certains instruments juridiques, conformément aux recommandations de son premier examen périodique en 2011.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Genève le 18 janvier 2016

**Zénon MUKONGO NGAY**  
Ambassadeur et Représentant Permanent.